

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

DIMANCHE 6 JANVIER 1918

Les fonctionnaires belges du ministère des finances (**Note**) ont reçu de M. Pochhammer défense formelle de quitter Bruxelles ; si, pour des raisons d'ordre administratif ou privé, ils doivent se rendre en province, ils sont tenus d'en solliciter l'autorisation ; les agents des services extérieurs ont reçu, de leur côté, défense de quitter leur province.

En outre, en vertu d'une ordonnance du 14 décembre, toutes les décisions concernant la direction du personnel doivent être signées exclusivement et selon le cas par le fonctionnaire allemand chargé des services de la Wallonie ou par le fonctionnaire allemand chargé des services de la Flandre. C'est la séparation administrative appliquée au service du personnel, en attendant son extension aux autres services.

Les fonctionnaires des finances se sont réunis avant-hier matin pour délibérer sur la situation que cette mesure crée au personnel de l'administration. Assistaient à cette délibération, outre l'administrateur général Janssens, les directeurs généraux ainsi qu'un fonctionnaire – le plus ancien

en grade – par service. Tous ont été d'accord pour estimer qu'une protestation immédiate s'imposait. Mais des divergences de vues se sont produites à propos du départ des fonctionnaires. Alors que la majorité pensait que le départ immédiat était inéluctable si l'autorité allemande ne revenait pas sur cette décision, quelques-uns ont émis l'opinion que cette retraite ne devrait avoir lieu que le jour où la mesure s'étendrait à d'autres services.

A la suite de cette réunion, M. Janssens et M. V. Heyse, ff. d'administrateur-directeur général de l'Enregistrement, ont écrit à M. Pochhammer :

« L'exécution des mesures qui auraient pour effet de détruire l'unité de nos administrations créerait un état de choses extrêmement critique, en présence duquel – si les tendances dans le sens de la séparation se précisaient et se généralisaient – il ne nous resterait plus qu'il prendre les déterminations que les contingences nouvelles, autant que les soucis de notre responsabilité et de nos devoirs civiques, nous imposeraient inéluctablement ». (1)

(1) Voir suite le 23 février 1918.

Notes de Bernard GOORDEN.

15 décembre 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171215%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>